

Informations sur l'eau

CONNAITRE LA QUALITÉ DE L'EAU DANS VOTRE COMMUNE



En France, l'eau du robinet est le produit alimentaire le plus surveillé.

Elle est soumise à de multiples analyses et à des contrôles stricts depuis son origine jusqu'au robinet.

Le contrôle sanitaire est assuré par l'Agence Régionale de Santé (bureau des risques sanitaires, de la prévention et des questions ambulatoires des délégations territoriales de l'ARS). Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés par le ministère de la Santé.

Vous pouvez accéder aux résultats d'analyse de l'eau potable sur votre commune sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Lien : Site de l'ars auvergne-rhône-alpes - rubrique la qualité de l'eau de distribution dans ma commune
(<http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/la-qualite-de-l-eau-dans-ma-co.185588.0.html>)